



**MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)
UE4 "Contexte d'exercice du métier"
MENTIONS SECOND DEGRÉ ET ENCADREMENT
ÉDUCATIF**

**DOSSIER D'AUTOÉVALUATION
(VERSION DU 26/05/18)**



**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E**



Méthodologie de l'autoévaluation de l'UE4 "Contexte d'exercice du métier" - Mentions "Second degré" et "Encadrement éducatif"

Afin d'organiser le processus d'auto-évaluation préconisé par l'HCERES, la direction de l'ESPE Lille-Nord-de-France a désigné début janvier 2018 un chef de projet pour superviser la démarche d'ensemble et a constitué une équipe projet chargée de concevoir et de mettre en œuvre l'autoévaluation au sein de l'établissement. Cette équipe projet s'est déclinée en deux niveaux de pilotage. Un premier niveau avait pour visée la coordination de la démarche collective, l'élaboration d'une méthodologie commune et le suivi de sa mise en œuvre. Un deuxième niveau de pilotage a donné lieu à la création de quatre équipes pilotes de mention responsables, en lien avec l'équipe de coordination, de la mise en œuvre du processus et de la rédaction du dossier d'autoévaluation dans chacune des mentions du master MEEF.

Au sein des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », les équipes pilotes restreintes de mention ont réfléchi, diffusé et animé la démarche d'auto-évaluation au sein de la mention. Ces équipes ont été élargies afin de mettre en œuvre la phase d'investigation interne en intégrant les représentants des différents acteurs impliqués dans la formation. La responsable de l'UE4 a été chargée de réaliser l'autoévaluation du dispositif. Celle-ci s'est appuyée sur l'équipe de coordonateurs UE4 qui a mis en place les investigations nécessaires auprès des étudiants et des intervenants dans chacune des universités afin de recueillir leur point de vue.

L'autoévaluation s'est appuyée également sur l'analyse des données de l'enquête exceptionnelle HCERES¹, enquête par questionnaire qui a été lancée en janvier 2018 par le service de l'Evaluation de la Qualité des Formations, des Enseignements et du Fonctionnement des processus et des dispositifs (EQFEF) de l'ESPE LNF auprès des étudiants de l'ESPE inscrits en 2017-2018 en master MEEF, afin de les associer à la démarche d'auto-évaluation. 16,5% des étudiants de la mention « Second degré » et un peu plus de 37% des étudiants inscrits dans la mention « Encadrement éducatif » ont répondu à cette enquête entre février et avril 2018. Les données des enquêtes annuelles d'évaluation de la qualité des formations² effectuées auprès des étudiants entre 2014 et 2017, ont été également mobilisées (27,2% des étudiants de la mention "Second degré" et un peu plus de 30% des étudiants de la mention "Encadrement éducatif" ont répondu à cette enquête durant ces trois années). Enfin, les coordonateurs UE4 de sites ont procédé à une enquête par débat et questionnaires auprès des étudiants de M1 et de M2 en avril 2018.

L'équipe de coordination de l'UE4 qui comprend la responsable, l'adjointe administrative et les six coordonateurs de sites s'est réunie plusieurs fois afin d'échanger et de procéder à l'analyse des nombreuses données mises à leur disposition et de confronter les analyses écrites intermédiaires de l'auto-évaluation. L'équipe complète des formateurs a été réunie le 7 juin dans le cadre d'une journée de formation de formateurs afin de présenter et de mettre en débat les éléments d'analyse développés dans ce dossier... (à compléter...).

¹ Les différents rapports présentant les résultats de ces enquêtes sont accessibles sur l'espace numérique de l'ESPE LNF (URL...).

² Dans la suite du dossier, nous utiliserons la dénomination « enquête exceptionnelle HCERES » pour évoquer l'enquête exceptionnelle HCERES et « enquête qualité » pour désigner les données de l'enquête qualité annuelle interne à l'ESPE réalisée tous les ans entre 2014 et 2017.



1 Finalité de l'UE4

La constitution progressive d'une culture professionnelle commune chez les futurs enseignants et personnels d'éducation représente un enjeu majeur de la réforme de la formation de 2013 et de la mise en œuvre du master MEEF : *"Enseigner est un métier qui induit la nécessité d'une culture professionnelle fondée sur des compétences communes qui garantit l'unité professionnelle au delà des particularités propres à chaque niveau d'enseignement et permet une cohérence dans la lutte contre les inégalités"* (arrêté du 27 Août 2013 réaffirmé dans la note ministérielle relative à la « mise en œuvre du tronc commun » du 30 avril 2015).

Une culture professionnelle partagée par l'ensemble des enseignants et personnels d'éducation vise en effet à instaurer les conditions et poser les fondements d'une véritable dynamique de collaboration et de travail en équipe dans les écoles et dans les EPLE, au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

Dans cette perspective, l'ESPE LNF a fait le choix de créer un dispositif spécifique au service de cet objectif et de rassembler une grande part des enseignements constitutifs du tronc commun de formation à destination de tous les étudiants du master MEEF et de ses trois mentions (premier, second degrés et encadrement éducatif) au sein d'une unité d'enseignement : l'UE4 "Contexte d'exercice du métier".

L'UE4 vise la construction progressive des 14 compétences professionnelles communes des professeurs et personnels d'éducation qui sont définies et précisées dans le référentiel du 25 juillet 2013.

Pour permettre la construction de ces compétences, un volume horaire conséquent et identique a été attribué à l'UE4 dans les trois mentions : 72 heures en M1 et en M2. Des contenus de formation communs ont été définis et deux modalités d'organisation ont été déclinées :

- 1) des temps de travail en groupes de TD (30H par semestre) dans la mention "Premier degré" d'une part et dans la mention "Second degré" et "Encadrement éducatif" d'autre part. Dans ces TD, les objectifs prioritaires sont de poser les fondements d'une culture professionnelle commune dans les deux degrés mais aussi de développer les compétences du travail en équipe dans le quotidien des écoles et des EPLE. La constitution dans la mention "Second degré" de groupes de TD mélangeant les étudiants des différents parcours ainsi que ceux de la mention "Encadrement éducatif" vise l'atteinte de ces objectifs. Il s'agit pour les étudiants de s'appropriier ensemble et progressivement les éléments fondamentaux d'une culture professionnelle commune, en prenant appui sur les spécificités des disciplines enseignées et des missions, et les expériences diverses des uns et des autres dans une dynamique de co-formation afin de poser les bases du travail en équipe en EPLE.
- 2) des temps de formation en inter-degrés regroupant les étudiants des trois mentions (16H au M1 et au M2) durant lesquels sont travaillées les compétences du référentiel dont l'enjeu est, au delà de la constitution d'une culture professionnelle commune dans chacun des degrés d'enseignement, la construction de compétences collectives inter-degrés (soit plus spécifiquement les compétences 1, 2, 5 et 6 du référentiel).

Un document de cadrage, à destination des formateurs, des étudiants et des responsables de parcours des mentions "Second degré" et "Encadrement éducatif", a été élaboré afin de présenter les finalités, les compétences visées et les modalités d'organisation de l'UE4³. Ce document est accessible sur l'espace numérique de l'ESPE dans la rubrique formation⁴ au sein d'un espace dédié à l'UE4, comme tous les éléments d'information concernant les objectifs, l'organisation et l'évaluation de cette UE. Néanmoins, l'enquête exceptionnelle HCERES montre que les

³ Ce document de cadrage est joint en annexe.

⁴ <http://www.espe-lnf.fr/spip.php?article440>

étudiants ont encore peu recours au site numérique de l'ESPE pour s'approprier ces d'informations (48% des étudiants de la mention "Second degré" répondent négativement à la question "*Les objectifs de la formation me paraissent clairs grâce aux documents et explications présents sur le site de l'ESPE*") et préfèrent les liens directs avec les enseignants pour obtenir ces éléments. Ces réponses constituent un élément d'alerte dans la mesure où un des enjeux cruciaux pour l'efficacité de ce dispositif de formation est que les étudiants s'en approprient tout le sens, qu'ils prennent la mesure de ses finalités et des modalités d'organisation qu'il implique, et cela passe par l'appropriation des documents de cadrage, des informations relatives aux enjeux et à l'organisation du dispositif de formation et par l'appropriation de cet espace de référence commun à tous qu'est le site dédié UE4 sur l'espace numérique de l'ESPE. Les formateurs de l'UE4 devront être sensibilisés à l'importance d'un tel objectif qui devra être davantage explicité et travaillé de manière spécifique avec les étudiants durant les différents temps de formations.

2 Positionnement de l'UE4, mentions "Second degré" et "Encadrement éducatif"

L'UE4 est pilotée par l'ESPE LNF et a été mise en œuvre sur la période de référence au sein des six universités régionales. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette unité d'enseignement ont nécessité des relations partenariales fortes qu'a tissées l'ESPE avec chacune des universités ainsi qu'avec les services académiques.

L'organisation des formations relatives à l'UE4 a été réalisée au sein de chaque université par un coordonateur sous la responsabilité d'une chargée de mission- coordinatrice régionale et en collaboration avec les autres coordonateurs de sites. Chaque coordonateur travaille en lien avec les responsables de parcours et les secrétariats pédagogiques de son université. Les dates et plages horaires des enseignements, des journées inter-mentions et des évaluations sont planifiées dès la fin de l'année universitaire et envoyées aux responsables des différents parcours afin de pouvoir regrouper les étudiants dans chacun des sites aux mêmes moments. Les difficultés de communication et notamment celles concernant la construction et le respect de ce calendrier collectif, fréquentes en début de période, se sont fortement réduites et les "superpositions" de cours sont aujourd'hui très rares. En revanche, persistent dans certaines universités des difficultés liées à la gestion d'effectifs en augmentation qui se traduisent par un manque de salles de cours et qui amènent quelques universités à ne pas accueillir les cours d'UE4 dans leurs locaux. Dans cette configuration, les cours d'UE4 se déroulent dans les locaux des sites ESPE, ce qui peut avoir pour effet, compte-tenu du fait que les sites ESPE ne sont pas situés dans les locaux des universités, d'augmenter l'absentéisme de certains étudiants peu habitués et peu enclins à des déplacements au cours de leur formation.

L'ESPE LNF a fait le choix de faire reposer la mise en œuvre des formations en UE4 principalement sur des formateurs de terrain dont les compétences dans les domaines des compétences communes du référentiel sont avérées. Le partenariat tissé avec les services académiques a ainsi permis l'organisation de plusieurs campagnes de recrutement afin de recruter des formateurs dont les compétences sont fléchées de manière spécifique pour intervenir dans cette UE. Ces formateurs qui constituent aujourd'hui une équipe stable ont été accompagnés pour répondre aux exigences du CAFFA⁵ afin d'obtenir le statut de formateur académique. Déchargés de leurs missions en établissement pour 3H ou 6H, une convention annuelle avec le Rectorat ainsi que des lettres de mission annuelles ont permis à l'ESPE, en partenariat avec le Rectorat et la Délégation Académique à la FORMation des Personnels (DAFOP), de contribuer à la stabilisation et à la professionnalisation spécifique de cette équipe de formateurs dont les compétences et les apports au sein de la formation sont aujourd'hui reconnues par les étudiants et les responsables

⁵ Un parcours masterisé dédié à la formation de formateurs dans la mention "Pratiques et Ingénierie de la Formation" (le master "EDLF") a rendu possible cet accompagnement au sein duquel les coordonateurs UE4 ont été fortement investis, à la fois dans la réalisation des formations mais aussi dans le suivi des mémoires des candidats au CAFFA.

de parcours (ainsi seuls 8% des étudiants de la mention "Second degré" et 5% de ceux de la mention "Encadrement éducatif" estiment négativement les apports des formateurs professionnels au sein de la formation tandis que, respectivement au sein des deux mentions, 48% et 70% les évaluent très positivement - cf. enquête qualité -).

Cette collaboration étroite entre l'ESPE et les services académiques a permis l'émergence d'un projet innovant de module de formation inter-degrés au sein de l'UE4 à destination des étudiants et fonctionnaires stagiaires de deuxième année de master associant des chefs d'établissement, des IEN et des formateurs de l'ESPE. Ce module a été conçu progressivement puis mis en œuvre à partir de l'année 2015-2016⁶. Un groupe de pilotage comprenant le directeur de l'ESPE et de la DAFOP, les doyens des IPR et des IEN, les chargés de mission responsables du dispositif, des représentants des chefs d'établissement, des IEN et des formateurs ESPE s'est réuni plusieurs fois dans l'année pour préparer ces journées de formation, faire le bilan des formations réalisées, élaborer et faire évoluer le document de cadrage de la formation. La mise en œuvre depuis trois ans de ce module a contribué de manière conséquente à rendre plus concrète l'association entre l'ESPE et ses partenaires académiques en instaurant des liens de collaborations directs dans l'organisation et l'animation d'une action de formation. Les divers bilans et évaluations réalisés expriment généralement une grande satisfaction des diverses catégories de formateurs impliqués qui mettent en avant la richesse de cette co-intervention, de l'association des différentes catégories d'acteurs et de l'inter-degré.

Il reste que ce dispositif de formation exige un investissement très lourd en terme organisationnel et en terme de management et montre d'ores et déjà des signes de fragilité et d'essoufflement. L'absence de commande institutionnelle claire du Rectorat et des Directions Académiques des Services Départementaux auprès des chefs d'établissement et des IEN mobilisés et les mutations fréquentes des chefs d'établissement et IEN rendent complexes la pérennisation et l'institutionnalisation des relations de coopération nécessaires à la mise en œuvre de cette formation et à sa plus value. Or cette institutionnalisation, la stabilisation des équipes et la capitalisation des expériences s'avèrent aujourd'hui indispensables au maintien de cette formation et à sa dynamique d'évolution. Un document de présentation de ce module a été réalisé cette année par le groupe de pilotage afin de présenter aux autorités académiques des éléments de bilan et proposer un ensemble de pistes visant à remédier aux difficultés rencontrées dans le but de pouvoir poursuivre l'expérimentation dans les années à venir⁷.

3 Organisation de la formation

Une organisation de l'UE4 revue en 2015

Au cours de l'année 2015, les modalités d'organisation de l'UE4 ont été modifiées afin de prendre en compte les évaluations négatives formulées par les formateurs, les responsables de parcours et les étudiants lors des conseils de perfectionnement. L'entrée par les contenus de formation qui avait présidé à la constitution de l'UE4 a très vite trouvé ses limites (effet d'empilement, de superposition de contenus sans respiration possible faute de temps, et sans qu'une cohérence d'ensemble se dégage). De plus, la journée de formation commune inter-degrés qui devait constituer chaque semestre un temps fort de l'UE4 était perçue comme étant très circonstancielle voire artificielle par les étudiants et les formateurs. Durant ces journées, les cultures professionnelles des uns et des autres se confrontaient (un peu) mais les points de rapprochement restaient difficiles à trouver faute de temps. C'est pourquoi le dispositif a été réorganisé à partir de la rentrée 2016.

Le volume horaire (72H année) est resté identique mais les finalités, les modalités d'organisation et les contenus de l'UE4 ont été revus. Ces derniers ont été définis dans une approche par compétences visant l'acquisition des 14 compétences communes attendues des professeurs et personnels d'éducation précisées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ([BO n°30 du 25 Juillet 2013](#)). Des axes de travail et une problématique professionnelle ont été clairement identifiés pour chacun des semestres dans un objectif

⁶ Voir infra la présentation de ce module.

⁷ Ce document est accessible sur le site ESPE (URL..)

visant la continuité et la progressivité de la formation sur les deux années de master. La déclinaison de cette nouvelle organisation est présentée dans le document de cadrage de l'UE4 fourni en annexe.

Afin de rendre plus prégnant l'objectif du tronc commun à savoir poser les fondements d'une culture professionnelle commune et viser une professionnalisation qui s'appuie sur un travail en équipe et une collaboration inter-degrés, ont été donnés un plus grand poids et une plus grande légitimité à la formation en inter-mentions en en faisant des moments de formation à part entière, constitutifs du parcours de formation de chacun des étudiants dans chacune des trois mentions. C'est pourquoi la formation en inter-degrés a été complètement revue malgré la difficulté que représentent les aspects organisationnels compte-tenu de la lourdeur des effectifs concernés. Le principe des journées inter-degrés a été abandonné au profit de la conception de modules allongeant le temps de la formation : sont ainsi proposés un module au S1 intitulé « *Laïcité et valeurs de la République* » de 16H, un module « *Autorité, sanctions, discipline* » au S3 de 6H et un module en bassin, en co-construction avec les chefs d'établissement et les IEN « *Travailler en équipe pour accompagner le parcours des élèves* » au S4 de 12H (cf. supra).

Une formation en inter-parcours conçue de manière pertinente mais les pratiques de formation doivent encore être améliorées

61 groupes de formation (M1 et M2) rassemblent chaque semaine des étudiants des différents parcours de la mention "Second degré" et "Encadrement éducatif" dans les six universités de la région. Compte-tenu des éléments recueillis dans les enquêtes, en conseil de perfectionnement et dans les séances de bilan réalisées par les coordonateurs de sites, la majorité des étudiants approuvent aujourd'hui positivement voire très positivement les modalités d'organisation de l'UE4. Ce constat est d'autant plus intéressant qu'il doit être mis au regard des réticences fortes qu'ont exprimés les étudiants et les responsables de parcours face à ce dispositif dans les toutes premières années de sa mise en place. Les étudiants soulignent aujourd'hui très favorablement l'intérêt du brassage des étudiants entre parcours et en inter-degrés et l'enrichissement de la rencontre avec d'autres disciplines. Loin de constituer un obstacle, l'appartenance disciplinaire, par un jeu de rapprochement et de comparaison, sort de cette expérience renforcée parce qu'elle suscite la réflexion sur les contours et la spécificité de sa propre discipline⁸. La constitution de groupes de formation stables sur l'année (hormis en inter-degrés) permet l'interconnaissance, donne de la cohésion au groupe et autorise le développement d'un sentiment de confiance les uns envers les autres. Le statut de professionnel de terrain des intervenants est également considéré comme indispensable aux yeux des étudiants qui estiment que l'expérience actuelle de ces formateurs est un gage de crédibilité et ancre la formation dans la réalité des établissements et des classes aujourd'hui. L'attribution d'un même formateur au semestre voire à l'année permet que se mette en place "un compagnonnage bienveillant" qui accompagne une mutation identitaire progressive et le passage d'une identité d'étudiant à celle de professionnel en devenir.

Seuls 13% des étudiants de la mention "Second degré" et 1 étudiant sur 39 de la mention "Encadrement éducatif" déclarent ne pas comprendre l'intérêt d'un tronc commun de formation au sein du master MEEF. 45% (Second degré) et 73% (Encadrement éducatif) d'entre eux estiment à l'inverse très positive l'existence de ce tronc commun dans leur formation (cf. enquête exceptionnelle HCERES). La plupart des étudiants ayant participé aux évaluations ont déclaré que ces modalités d'organisation leur ont permis de faire évoluer leur conception du métier qu'ils perçoivent dorénavant de manière plus collective. Presque la moitié des étudiants considère qu'ils ont beaucoup progressé avec la formation UE4 concernant l'engagement des élèves dans les apprentissages, la connaissance des stratégies d'enseignement et la gestion de classe (cf. enquête qualité).

⁸ Carion P., Charlet C., "Regards croisés sur un dispositif de formation pluridisciplinaire", *Recherches, Interdisciplinarité*, 2017.

Les points de vue des étudiants sur la formation dispensée en UE4 restent cependant encore hétérogènes : si certains adhèrent complètement au dispositif proposé, d'autres sont plus réticents. L'éclatement des étudiants des différents parcours dans les groupes UE4 facilite en retour les échanges et les comparaisons entre groupes et les étudiants se montrent très sensibles à la question de l'équité dans la qualité de la formation mise en œuvre. Les étudiants non satisfaits pointent ainsi principalement l'hétérogénéité des postures des formateurs et de la formation délivrée (des contenus non traités) et parfois une infantilisation dans les pratiques de formation avec comme double écueil le cours magistral d'une part et la discussion de sens commun d'autre part. A l'inverse, les pratiques de formation qui transforment le rapport étudiants/formateurs en laissant notamment plus d'autonomie et de modalités d'expression aux étudiants comme par exemple la constitution de communautés de recherche telles que développées par Matthew Lipman⁹, sont plébiscitées, de même que les études de cas, les analyses de vidéos et les travaux qui favorisent les échanges.

Les formateurs quant à eux, regrettent la réticence que montrent certains étudiants à se décentrer d'une identité disciplinaire en construction, à interroger leurs représentations, à entrer dans des démarches réflexives ou dans des travaux de groupes. Les formateurs interrogent aussi la difficulté qu'ils rencontrent à prendre en charge l'hétérogénéité des parcours, des profils des étudiants et la diversité de leurs attentes. Cette diversité est encore plus complexe à appréhender en M2 où sont mélangés les fonctionnaires stagiaires et les étudiants qui repréparent le concours. Ce sont d'ailleurs les fonctionnaires stagiaires de M2 qui sont les plus critiques vis à vis de la formation (environ un tiers d'entre eux répondent négativement aux questions relatives aux apports de l'UE4 dans leur progression). Ceux-ci tendent à ne percevoir la formation qu'au travers du prisme de leur stage et ce rapport utilitariste qu'ils développent vis à vis de la formation (et compte-tenu des contraintes fortes dans lesquels ils sont) les éloignent des finalités poursuivies par l'UE4 qui dans, l'immédiat de l'urgence de leur stage, leur paraissent secondaires.

L'identification de ces difficultés récurrentes indique la nécessité de renforcer de manière significative le travail collaboratif et en équipe dans les sites même si celui-ci n'est pas aisé à mettre en œuvre compte-tenu des contraintes d'emploi du temps et de déplacement qui pèsent sur les formateurs académiques. Elle appelle également l'organisation d'une formation de formateurs dédiée à la remédiation de ces difficultés. Si une formation de formateurs a déjà permis durant la période de référence de faire partager les finalités, l'esprit et les modalités de formation de l'UE4 (elle a donné lieu à une à deux journées de formation tous les ans pour tous les formateurs UE4), celle-ci est restée trop en surface des pratiques de formation concrètes à mettre en œuvre. Il convient donc d'envisager maintenant de franchir un palier supplémentaire en proposant des groupes de travail et une formation de formateurs ayant pour objet de revisiter et d'élaborer collectivement les pratiques de formation les plus à même de répondre aux exigences de cette formation et aux attendus des étudiants. Chaque étudiant, quel que soit son parcours et ses objectifs doit pouvoir trouver sa place au sein de l'UE4 : comment le formateur doit-il faire pour s'adresser à tous et à chacun à la fois? Quelles sont les pratiques de formation qui permettent de répondre aux attentes et à la formation de tous? Comment rendre les étudiants davantage acteurs de leur formation? Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire?

La construction de nouvelles compétences de formation et leur diffusion auprès des formateurs sera un des chantiers majeurs du projet de la future accréditation.

La question des innovations pédagogiques et de leur introduction au service de la formation s'inscrit également et pleinement dans cette perspective. Même si le numérique a déjà sa place en UE4 notamment au travers de l'utilisation de la plate-forme MODDLE, d'outils de collaboration en ligne, d'un travail avec les étudiants de M2 sur la pédagogie inversée et de l'élaboration d'un jeu sérieux (G-classe) par des formateurs de l'UE4, il s'agira de lui donner davantage encore de poids au sein de ce dispositif de formation. Une journée de formation de formateurs sera organisée en juin 2018 et un groupe de travail sera mis en place au sein de l'équipe dans cette perspective. D'autres

⁹ Lipman M., *A l'école de la pensée*, De Boeck & Larcier, Bruxelles, 1995.

outils sont aussi à investiguer davantage comme l'utilisation de la vidéo afin de faire entrer "le métier" encore plus et mieux dans les salles de cours de l'ESPE et de développer davantage les compétences d'observation, d'analyse et de réflexivité chez les étudiants.

Ces perspectives de travail interrogent parallèlement la temporalité de cette formation et sa finalité qui est la construction des 14 compétences communes du référentiel. Une telle formation doit être conçue comme un processus itératif et progressif qui demande du temps, de la maturation, de la réflexivité et dépasse largement le cadre des deux années de master. C'est pourquoi il paraît judicieux de faire en sorte de commencer l'acquisition de ces compétences dès la licence dans le cadre d'une préprofessionnalisation, et de la poursuivre au delà du master durant les premières années de titularisation, tant la confrontation au contexte d'exercice du métier est constitutive du processus de développement de la professionnalité enseignante. Aussi, la poursuite du chantier de la construction d'un continuum de formation sera une priorité pour l'ESPE LNF dans les années à venir.

Des dispositifs et modules en inter-degrés essentiels mais fragiles et complexes à mettre en œuvre

Les formations en inter-degrés au sein du master MEEF ont posé un problème spécifique au sein de l'ESPE LNF compte-tenu de la lourdeur des effectifs concernés¹⁰ et ont nécessité le déploiement d'une logistique conséquente d'un point de vue organisationnel.

La définition, la construction et la mise en œuvre des modules en inter-degrés ont fait l'objet d'un fort investissement et d'un lourd travail de concertation et d'autoformation entre différentes catégories de formateurs (ESPE, de terrain..) des différents degrés d'enseignement d'une part, et des partenaires associés d'autre part (IEN, chefs d'établissement..). Les équipes inter-catégorielles qui interviennent dans ces dispositifs sont une plus value importante de ces formations qui contribuent non seulement à développer une culture professionnelle commune chez les étudiants mais aussi voire d'abord chez les formateurs. Néanmoins, l'inter-catégorialité n'est riche qu'à certaines conditions : elle ne doit pas conduire chaque intervenant à adopter des points de vue similaires, elle nécessite au contraire que chacun analyse et rende compte de la spécificité de ses expertises et de sa complémentarité au regard de celles des autres catégories de formateurs. Cette posture réflexive préalable au fonctionnement des équipes pluri-catégorielles ne va pas de soi et devrait faire l'objet d'un travail plus explicite lors des prochaines formations.

La forte augmentation des effectifs dans le premier degré s'est cependant traduite par une montée en charge importante des heures d'enseignement à effectuer par les formateurs de la mention "Premier degré". Cette montée en charge a induit un fort retrait des formateurs du premier degré des dispositifs de formation en inter-degrés laissant aux formateurs du second degré la responsabilité de la mise en œuvre de ces formations. Ce retrait est dommageable à la dynamique d'ensemble créée par ces dispositifs. Il tend à introduire des processus de "reclouisonnement" entre le premier et le second degrés au sein de l'ESPE qui n'ont plus lieu d'être dans la formation des enseignants d'une école du socle commun. Aussi il conviendra d'être vigilant à cette difficulté lors du prochain projet d'accréditation.

Les trois modules en inter-degrés constituent néanmoins aujourd'hui des moments forts de l'UE4 parce qu'ils répondent en partie aux attentes des étudiants et permettent de mettre en œuvre d'autres modalités de formation avec les étudiants et de collaboration avec nos partenaires. Les évaluations des étudiants des trois mentions sont proches : un peu plus de 20% ne voient pas l'intérêt de ces formations tandis que plus d'un tiers approuvent très positivement l'organisation de ces formations (enquête HCERES). Le module "Laïcité et valeurs de la République" a donné lieu à un travail d'élaboration collective entre les formateurs des deux degrés au cours d'une formation de formateurs dédiée. Les options choisies (réaliser cette formation en inter-degrés dès le début du M1, ouvrir sur toutes les valeurs de la République pour questionner les enjeux et les valeurs éthiques du métier, travailler en interdisciplinarité) se sont avérées judicieuses compte-tenu des évaluations positives des étudiants et des formateurs. Néanmoins, en année 3, le dispositif s'essouffle : le recrutement de nouveaux formateurs n'ayant pas été associés à la dynamique de

¹⁰ Le nombre d'inscrits aux trois mentions du master MEEF a été un peu supérieur à 4000 étudiants en 2017-2018.

création initiale s'accompagne du développement de pratiques hétérogènes, peu conformes à l'esprit donné au départ à ce module et va nécessiter de redynamiser et de renforcer le travail collectif des formateurs investis dans ce module.

Le module en bassin est le fruit d'une démarche collaborative qui associe l'ESPE, les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'EN (cf. supra). Ce module comprend deux journées de formation durant lesquelles sont travaillées deux compétences majeures du référentiel : la compétence C5 "Accompagner le parcours de l'élève" et la compétence C10 "Collaborer au sein d'une équipe". Ce module se déroule en établissement scolaire. A l'échelle académique, plus d'une soixantaine de groupes de formation rassemble les étudiants de M2 et fonctionnaires stagiaires de l'ESPE des trois mentions du MEEF auxquels se sont rajoutés cette année les fonctionnaires stagiaires psyEN et les contractuels nouvellement nommés dans l'académie de Lille¹¹. Le bilan que nous faisons de cette expérimentation est riche. Il permet d'envisager la construction de compétences professionnelles au plus près des réalités du terrain et du contexte d'exercice du métier et cette confrontation au réel et au contexte d'exercice enrichit considérablement la formation professionnelle des futurs enseignants en permettant le développement de nouvelles pratiques de formation (réalisation d'interviews d'élèves, de professionnels, travail sur des cas concrets, en situation..). Les évaluations des étudiants montrent néanmoins ici aussi une hétérogénéité des pratiques de formation vécues durant ces journées : les évaluations des étudiants sont très positives lorsque la formation donne lieu à des échanges en inter-degrés, à des observations et des rencontres avec des élèves et des professionnels, à des mises en situation. En revanche, les étudiants sont très critiques lorsque les modalités de formation sont plus transmissives voire magistrales. Ici encore, la poursuite de ce dispositif nécessitera un recadrage plus précis des modalités de formation à mettre en œuvre au sein de ce module.

4 Le pilotage de l'UE4

Un pilotage de l'UE4 efficient mais qui peut encore progresser

La question du pilotage est une question centrale dans la mise en œuvre de dispositifs communs de formation qui se réalisent dans un calendrier identique dans les six universités et les six sites ESPE de l'académie et qui concernent au total plus de 4000 étudiants pour 172 heures de formation (M1 et M2 mentions "Second degré" et "Encadrement éducatif").

Une chargée de mission UE4, maître de conférences en sociologie, assure la coordination et le pilotage régional de l'UE4 du MEEF des mentions "Second degré" et "Encadrement éducatif" et des formations en inter-degrés au niveau académique, en lien avec la direction de l'ESPE et les responsables des mentions MEEF "Premier degré", "Second degré" et "Encadrement éducatif". La chargée de mission UE4 participe au conseil de direction restreint et élargi ainsi qu'au COSP¹² et au COPIL¹³. Elle est assistée d'une responsable administrative à temps plein et s'appuie sur une équipe de coordinateurs UE4 de site. Ces derniers sont pour l'essentiel des formateurs temps plein à l'ESPE : ils sont responsables de l'organisation, de l'animation et de la coordination de l'UE4 et des formations en inter-degrés d'une université et du site ESPE qui lui est rattaché. L'équipe se réunit trois à quatre fois par semestre afin de réguler la mise en œuvre des formations UE4 sur les sites universitaires et de réfléchir à une amélioration constante de la formation. L'équipe s'est chargée de l'écriture des documents de cadrage et assure leur diffusion dans les sites. Les modalités d'évaluation sont décidées et construites collectivement. Une régulation entre sites des notes données lors des évaluations de fin de semestre a été instituée cette année dans le cadre d'un pré-jury.

Cette organisation paraît aujourd'hui efficiente et a permis la mise en place satisfaisante et cohérente de ces dispositifs de formation communs à toutes les universités, malgré le niveau de complexité organisationnelle que

¹¹ Voir supra et document de présentation (URL)

¹² Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

¹³ Comité de pilotage Rectorat/ESPE.

constitue la mise en œuvre de tels dispositifs à une telle échelle. Elle a également permis qu'en soient diffusés et partagés, sans doute de manière inégale encore, le sens et les finalités auprès des collègues universitaires même si cette démarche est à renouveler régulièrement compte-tenu de la rotation des responsables de parcours dans les universités.

La construction de circuits de communication et la diffusion des informations auprès des responsables de parcours, des partenaires universitaires et des étudiants ont de ce point de vue constitué un lourd chantier initial et incontournable afin de permettre la compréhension et d'asseoir la légitimité de cette formation dans les universités. Outre des liens directs tissés avec les responsables de parcours et les secrétariats pédagogiques des universités, un espace dédié à l'UE4 a été construit sur le site web de l'ESPE LNF (www.espe-lnf.fr) afin de donner accès à tous aux informations organisationnelles et pédagogiques relatives à l'UE4. Si ces circuits de communication apparaissent aujourd'hui fonctionnels, ils continuent de constituer une priorité pour l'équipe. Ainsi a été mis en place cette année un pré-jury UE4 afin de mieux communiquer sur les modalités d'évaluation et de notation au sein de l'UE4 qui faisaient parfois l'objet de questionnement de la part des responsables de parcours.

En revanche, et à l'instar des autres UE, l'équipe UE4 malgré sa volonté initiale, n'a pas réussi véritablement à tisser des liens de collaboration, avec les intervenants des autres UE et notamment ceux de l'UE5 alors même que les coordonateurs UE4 de site jouent un rôle important de diffusion des informations relatives à l'UE5 dans les universités. Cette difficulté qui est de nature structurelle au sein du master MEEF nuit à la lisibilité et à la cohérence de l'intervention de l'ESPE au sein de la mention second degré et n'est pas satisfaisante pour les étudiants, ni pour les responsables de parcours. Le même constat peut être effectué au niveau des liens tissés avec la mention "Premier degré" qui restent encore trop ténus ce qui à terme pourrait constituer un obstacle à la poursuite du développement d'une culture de formation commune entre le premier et second degrés. Le prochain projet d'accréditation devrait être l'occasion de réfléchir à la manière de mieux coordonner et articuler les différentes UE et les mentions premier et second degrés au bénéfice de l'enrichissement de la dynamique de formation professionnelle au sein de l'ESPE LNF.

Une équipe pédagogique stable

Un des gros chantiers sur la période de référence a été de constituer une équipe de formateurs qualifiés susceptibles d'intervenir de manière stabilisée au sein de l'UE4 afin de permettre la capitalisation des expériences et une montée en compétences progressive. Pour les formations UE4 en inter-parcours second degré, la création du statut de Formateurs Académiques en 2014 a été essentielle car elle a permis, en collaboration étroite avec le Rectorat, de définir des profils de compétences spécifiques en lien avec les attendus de l'UE4 et de mettre en place une politique de recrutement conséquente dès 2014. Après une seconde vague de recrutements en 2015, l'équipe s'est stabilisée et comprend 37 Formateurs Académiques déchargés pour 3H ou 6H et 6 formateurs second degré temps plein à l'ESPE.

Une à deux journées de formation de formateurs ont été réalisées chaque année sur des problématiques liées à la formation. Cette année cette journée de formation posera la question : "*Qu'est ce qu'une formation universitaire professionnelle?*" et aura pour objectif, à l'occasion de l'écriture du dossier d'auto-évaluation HCERES, d'impliquer plus fortement les formateurs dans l'auto-analyse collective du dispositif mis en œuvre au sein de l'UE4 et de la nourrir de la richesse de leurs réflexions.

La constitution d'une équipe de formateurs impliqués dans les formations en inter-mentions pose plus de difficultés. Celles-ci tiennent au nombre important de formateurs à mobiliser :

- 75 intervenants rémunérés par l'ESPE (55% d'entre eux sont FA, 13% MCF et PU, 32% sont formateurs du 1er et du 2e degrés temps plein à l'ESPE),
- à ces effectifs s'ajoutent une centaine de professionnels de terrain (chefs d'établissement, IEN, CPAIEN...) qui interviennent bénévolement dans le module de formation en bassin.

Ces difficultés tiennent également au caractère ponctuel de ces formations qui s'ajoute à la complexité plus grande pour les formateurs d'avoir à prendre en charge un public hétérogène mélangeant les trois mentions du master MEEF. Par conséquent, l'organisation des formations en inter-degrés est compliquée et souffre des difficultés de recrutement et de mobilisation d'une équipe de formateurs dédiée et stabilisée. Le prochain projet d'accréditation devrait être l'occasion de poser clairement ces difficultés et de définir les stratégies collectives les plus à même d'y répondre.

Des modalités d'évaluation en lien avec les finalités de la formation mais qui n'apportent pas entière satisfaction aux étudiants

Durant la période de référence, les modalités d'évaluation ont été revues pour être davantage en cohérence avec les objectifs de l'UE4. En M1, les évaluations sont communes avec l'UE5. Au S1, une épreuve sur table vise à valider la capacité des étudiants à mobiliser des savoirs et références communes dans la compréhension et le traitement d'une étude de cas intégrant une dimension inter-degrés (épreuve sur table commune à l'ensemble des étudiants au S1 et évaluée à partir des mêmes critères de réussite).

Ces modalités d'évaluation pourtant réfléchies au sein de l'équipe des coordonnateurs de l'UE4 font l'objet de critiques de la part des étudiants. Un certain nombre d'entre eux trouve l'épreuve trop théorique, trop universitaire et éloignée de l'esprit "UE4". Elle est estimée également injuste : c'est une épreuve écrite qui comprend la lecture de documents et nécessite le développement écrit d'une analyse qui paraissent moins accessibles pour les étudiants de certaines disciplines "non littéraires". Pour y remédier, ont été introduites des préparations méthodologiques à l'épreuve au cours du semestre 1 afin de permettre à tous les étudiants d'en comprendre les attendus et de s'approprier une méthode de travail. Mais les critiques restent présentes et nous conduiront probablement à faire évoluer ces modalités d'évaluation lors du prochain projet d'accréditation.

Les modalités d'évaluation du M2 visent à permettre aux étudiants la mise en œuvre concrète de compétences collaboratives dans le cadre de la conception et de la réalisation d'un projet interdisciplinaire et/ou en partenariat au sein de leur établissement de stage¹⁴. Ces modalités qui prennent la forme d'un dossier au S3 et d'un oral au S4 sont estimées pertinentes et enrichissantes surtout par les fonctionnaires stagiaires. Pour les étudiants qui ne sont pas en responsabilité dans leur établissement de stage mais en pratique accompagnée, la réalisation concrète d'un projet est plus compliquée et nécessite souvent des aménagements : c'est assez souvent un projet théorique qui est présenté plutôt que l'analyse de sa mise en œuvre concrète. Là encore, il conviendra de réfléchir et de statuer sur les adaptations à donner à cette épreuve pour les étudiants dans le cadre du prochain projet.

¹⁴ Une note de cadrage présente ces modalités d'évaluation. Elle est consultable par les étudiants et formateurs sur l'espace UE4 dédié du site ESPE.

DONNÉES CARACTÉRISTIQUES DE LA MENTION "ENCADREMENT ÉDUCATIF"

5 L'équipe pédagogique

ANNEXE

TEXTE DE CADRAGE DE L'UE4

Master MEEF

Année universitaire 2017-2018

UE4 - Contexte d'exercice du métier

Principes généraux

L'UE4 du master MEEF rassemble une grande part des enseignements constitutifs du tronc commun de formation à destination de tous les étudiants du master MEEF et de ses trois mentions (premier, second degrés et encadrement éducatif) défini par l'Arrêté du 27 Août 2013 (article 2). La mise en place de ce tronc commun constitue une exigence forte de la réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation, réaffirmée dans la note ministérielle relative à la « mise en œuvre du tronc commun » (MENESR, 30 avril 2015). Elle vise à instaurer les conditions et à poser les fondements d'une véritable **dynamique de collaboration et de travail en équipe** dans les écoles et dans les EPLE, au service de la réussite scolaire de tous les élèves. Cet objectif doit se traduire par la constitution progressive **d'une culture professionnelle partagée** par l'ensemble des enseignants et personnels d'éducation qui s'appuie sur des **objectifs**, des **valeurs** et des **compétences communes** mais aussi sur la **(re)connaissance des spécificités et des complémentarités** qui en découle, et qui sont au cœur de tout travail collaboratif.

La finalité de ce tronc commun est la construction de compétences professionnelles orientée et traversée par ces objectifs. Ces compétences professionnelles sont précisées dans le référentiel du 25 juillet 2013 qui présente dans une première partie les 14 compétences communes attendues des professeurs et personnels d'éducation.

Modalités d'organisation de l'UE4

- Un volume horaire identique dans chacune des mentions (72H/année).
- Des compétences, des contenus de référence, des valeurs et des objectifs harmonisés dans toutes les mentions.
- Un grand objectif de formation par semestre qui structure et donne cohérence aux compétences travaillées dans le semestre :
Semestre 1 : Entrer dans le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation en comprenant les fondements et les valeurs.
Semestre 2 : Entrer dans le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation en s'appropriant son enjeu principal : favoriser la réussite de tous.
Semestre 3 : S'engager dans un métier dont la mission première est d'instruire et d'éduquer.
Semestre 4 : S'engager dans un métier qui requiert la coopération de tous au service de la continuité des apprentissages et de la réussite des élèves.

- Une organisation modulaire déterminée en fonction de sa pertinence pédagogique eu égard à la spécificité des contextes d'exercice.

Deux grandes modalités d'organisation sont ainsi prévues :

1- Les compétences du référentiel sont travaillées tout au long des deux années du master dans des groupes séparant les étudiants de la mention premier degré, des étudiants des mentions second degré et encadrement éducatif car les objectifs prioritaires sont, d'une part, de poser les fondements d'une culture professionnelle commune aux deux degrés mais aussi d'autre part, de développer le travail en équipe sur ces compétences **dans le quotidien des écoles et des EPLE.**

Ces objectifs rendent nécessaire la constitution dans la mention second degré de groupes intégrant les étudiants des différents parcours et ceux de la mention encadrement éducatif, groupes qui restent stables sur l'année. Il s'agit pour les étudiants de s'approprier ensemble et progressivement les éléments fondamentaux d'une culture professionnelle commune, en prenant appui sur les spécificités des disciplines enseignées et des missions, et les expériences diverses des uns et des autres **dans une dynamique de co-formation** afin de poser les bases du travail en équipe en EPLE.

2- Les compétences du référentiel dont l'enjeu est, au delà de la constitution d'une culture professionnelle commune entre les enseignants et personnels d'éducation du premier et du second degrés, **la construction de compétences collectives inter-degrés** (*soit plus spécifiquement les compétences 1, 2, 5 et 6 du référentiel*), sont parallèlement travaillées dans des modules mêlant les étudiants des trois mentions.

Les enjeux de la formation en UE4

Accompagner la mutation identitaire

Entre le début de l'année universitaire du MEEF1 et la fin de celle du MEEF2, les étudiants vivent une mutation profonde, parfois difficile : au départ, étudiants découvrant les facettes et les enjeux du système éducatif et des métiers de l'enseignement, puis étudiants préparant un concours de recrutement à dimension professionnelle, puis professeurs stagiaires en responsabilité et suivant une formation en alternance pour terminer jeunes enseignants ou CPE conscients de leurs acquis comme de leurs besoins en formation continue. L'UE4 a pour vocation d'aider et d'accompagner cette mutation. Dans les mentions second degré et encadrement éducatif, la constitution de groupes de référence, pluridisciplinaires, stables tout au long de l'année et l'accompagnement par un enseignant/CPE référent sont mis en place pour faciliter cet accompagnement et faire de cette mutation un enjeu individuel et surtout collectif.

Aider à construire du sens

Le simple empilement de connaissances liées au métier ne suffit pas à donner du sens à une professionnalité exigeante et complexe. Ce sens se construit dans l'étude de situations professionnelles qui mettent en jeu différents niveaux et registres de savoirs (savoirs disciplinaires, scientifiques, professionnels...). L'UE4 a pour vocation de montrer qu'une activité enseignante efficiente repose autant sur la maîtrise de savoirs de référence identifiés que sur la capacité à construire des liens entre ces différents savoirs.

Préparer concrètement au travail en équipes pluridisciplinaires au sein des EPLE

La création d'une culture commune a pour vocation de générer dès l'université des habitudes de travail en équipes pluridisciplinaires et inter-degrés. Dans la constitution de ces équipes, il n'est nullement question de nier les spécificités disciplinaires, des missions et contextes d'exercice, mais, au contraire, d'analyser comment ces

spécificités peuvent s'imbriquer dans une démarche collective au service de la réussite de tous les élèves. Cet objectif est le fondement du travail en groupe interdisciplinaire en UE4 dans la mention second degré et encadrement éducatif.

Engager dans une démarche de formation tout au long de la carrière

Les étudiants doivent, dès le MEEF2, progressivement comprendre que leur pratique professionnelle devient elle aussi un levier de formation. Différentes formes structurées d'analyse de pratique constituent une dimension importante de la formation. Il s'agit de construire des praticiens réflexifs qui pourront s'engager par la suite dans une démarche de formation tout au long de la carrière.

Structurer et articuler les apports de manière progressive tout au long de la formation

Les enseignements de l'UE4 sont structurés en quatre axes fortement articulés qui intègrent les compétences communes du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

Axe 1 : Enseigner et apprendre dans différents contextes

qui regroupe principalement les compétences 3 (connaître les élèves et les processus d'apprentissage), 4 (savoir prendre en compte la diversité des élèves) et 10 (coopérer au sein d'une équipe).

Axe 2 : Faire vivre les valeurs de l'école

qui intègre les compétences 1 (savoir transmettre et faire partager les valeurs de la république), 2 (inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école), 6 (agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques) et 10 (coopérer au sein d'une équipe).

Axe 3 : Accompagner le parcours de l'élève

qui rassemble surtout les compétences 3 (connaître les élèves et les processus d'apprentissage), 4 (savoir prendre en compte la diversité des élèves), 5 (accompagner les élèves dans leur parcours de formation) et 10 (coopérer au sein d'une équipe).

Axe 4 : Agir au sein de la communauté éducative

qui regroupe principalement les compétences 10 (coopérer au sein d'une équipe), 11 (contribuer à l'action de la communauté éducative), 12 (coopérer avec les parents d'élèves) et 13 (coopérer avec les acteurs de l'école).

Ces axes sont travaillés de manière systémique et progressive tout au long du master tout en étant déclinés en fonction de l'objectif de formation de chacun des semestres.

Modalités d'évaluation

L'UE4 est assortie de modalités d'évaluation qui sont en cohérence avec les objectifs de ce tronc commun à savoir :

- la capacité à mobiliser des savoirs et références communes dans la compréhension et le traitement d'une étude de cas intégrant une dimension inter-degrés (épreuve sur table commune à l'ensemble des étudiants au S1 et évaluée à partir des mêmes critères de réussite),
- la mise en œuvre concrète de compétences collaboratives en M2 où les étudiants et stagiaires sont invités à concevoir et à mettre en œuvre un projet interdisciplinaire et/ou en partenariat au sein de leur établissement de stage (évaluations du S3 et du S4).

UE4 - Contexte d'exercice du métier

Master MEEF mentions second degré et encadrement éducatif

Semestre 1 : Entrer dans le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation en comprenant les fondements et les valeurs

MODALITES D'ORGANISATION : Module *en groupes inter-parcours second degré et encadrement éducatif* (24H) et module *en groupes inter-degrés (premier, second degrés et encadrement éducatif)* (16H).

MODALITES DE TRAVAIL

L'ensemble des compétences communes du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est travaillé de manière progressive au travers :

- de la comparaison des spécificités des disciplines enseignées et des métiers afin d'identifier les points de convergence et les complémentarités
- des études de cas professionnels et des mises en situation de résolution de problèmes professionnels
- des apports de contenus scientifiques de référence
- des mises en situation de communication à visée professionnelle
- des échanges-rencontres avec des professionnels.

COMPETENCES prioritairement travaillées au semestre 1 (en gras celles qui seront aussi travaillées en module inter-degrés) :

1. Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

7. Maîtriser la langue française

10. Coopérer au sein d'une équipe

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Axes de travail :

Axe 1 : Enseigner et apprendre dans différents contextes

Métier d'élève/métier d'enseignant : les grandes théories du développement et des apprentissages. Les mécanismes psychologiques sous-jacents aux apprentissages scolaires, en particulier la mémoire et la métacognition. Les grandes théories motivationnelles. L'autodétermination, le sentiment d'efficacité personnelle, les attributions causales de la résignation. Les liens entre motivation, autorégulation des apprentissages et métacognition.

Les différentes approches pédagogiques et didactiques. Les grands pédagogues.

Axe 2 : Faire vivre les valeurs de l'école

Finalités et valeurs de l'éducation. L'éducation aux valeurs de la République dont la laïcité. Les valeurs et les finalités dans la classe et dans l'établissement. La Charte de la laïcité, la lutte contre les discriminations.

Droits et devoirs du fonctionnaire du service public d'éducation.

Axe 3 : Accompagner le parcours de l'élève

Les concepts fondamentaux de la psychologie de l'adolescent et du jeune adulte. La culture adolescente et les risques liés à l'adolescence.

Axe 4 : Agir au sein de la communauté éducative

Histoire, organisation, fonctionnement et évolutions de l'institution scolaire.

Connaissance et fonctionnement d'un EPLE. Le projet d'établissement. Les différentes instances d'un EPLE. Les différents acteurs de la communauté éducative.

MODALITES D'EVALUATION : *Epreuve commune sur table* : étude de cas avec une dimension inter-degrés.

UE4 - Contexte d'exercice du métier

Master MEEF mentions second degré et encadrement éducatif

Semestre 2 : Entrer dans le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation en s'appropriant son enjeu principal : favoriser la réussite de tous

MODALITES D'ORGANISATION : Module *en groupes inter-parcours second degré et encadrement éducatif (32H)*.

MODALITES DE TRAVAIL

L'ensemble des compétences communes du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est travaillé de manière progressive au travers :

- de la comparaison des spécificités des disciplines enseignées et des métiers afin d'identifier les points de convergence et les complémentarités

- de la préparation à l'oral des concours, d'études de cas professionnels et des mises en situation de résolution de problèmes professionnels
- des apports de contenus scientifiques de référence
- des mises en situation de communication à visée professionnelle.

COMPETENCES prioritairement travaillées au semestre 2 :

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Savoir prendre en compte la diversité des élèves
10. Coopérer au sein d'une équipe
1. Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
7. Maîtriser la langue française
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Axes de travail :

Axe 1 : Enseigner et apprendre dans différents contextes

La spécificité des savoirs scolaires et des modes d'appropriation de ces savoirs à l'école.

Les inégalités d'apprentissage. La diversité des rapports au langage, au savoir et à l'école. La notion de malentendu sociocognitif. Pratiques et dispositifs pédagogiques favorisant la réussite de tous : la pédagogie différenciée, la pédagogie explicite.

Le socle commun de connaissances et de compétences : travailler par compétences.

Place et rôle du numérique dans les pratiques pédagogiques et professionnelles.

Axe 2 : Faire vivre les valeurs de l'école

La mise en œuvre des valeurs de l'école au quotidien.

Axe 3 : Accompagner le parcours de l'élève

La notion de parcours.

Pratiques, dispositifs pédagogiques et modes d'évaluation favorisant la réussite de tous. La place de l'erreur, évaluer par compétences. Rôle et enjeu du bulletin scolaire.

Axe 4 : Agir au sein de la communauté éducative

Les politiques éducatives et leur évolution récente, leurs enjeux. Les éclairages et apports des comparaisons internationales. La loi pour la Refondation de l'école de la République, de refondation, le socle commun de connaissances et de compétences. Connaissance et évolutions de la politique de l'éducation prioritaire. Les enjeux de la relation école/familles et notamment de celles en situation de pauvreté.

Les espaces d'autonomie dans les EPLE, enjeux et modalités du travail en équipe.

MODALITES D'EVALUATION : *Evaluation commune avec l'UE5* : dossier d'analyse d'expériences professionnelles autour de la problématique du semestre : "favoriser la réussite de tous".

UE4 - Contexte d'exercice du métier

Master MEEF mentions second degré et encadrement éducatif

Semestre 3 : S'engager dans un métier dont la mission première est d'instruire et d'éduquer

MODALITES D'ORGANISATION : Module *en groupes inter-parcours second degré et encadrement éducatif* (30H) et module *en groupes inter-degrés (mentions premier, second degrés et encadrement éducatif)* (6H).

MODALITES DE TRAVAIL

L'ensemble des compétences communes du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est travaillé de manière progressive au travers :

- de la comparaison des spécificités des disciplines enseignées et des métiers afin d'identifier les points de convergence et les complémentarités
- des études de cas professionnels et des mises en situation de résolution de problèmes professionnels
- des moments d'élaboration collective de projets professionnels interdisciplinaires ou en partenariat
- des apports de contenus scientifiques de référence
- des mises en situation de communication à visée professionnelle
- des échanges-rencontres avec des professionnels.

COMPETENCES prioritairement travaillées au semestre 3 (**en gras celles qui seront aussi travaillées en module inter-degrés**) :

1. Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

10. Coopérer au sein d'une équipe

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

12. Coopérer avec les parents d'élèves

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Axes de travail :

Axe 1 : Enseigner et apprendre dans différents contextes

Les dimensions cognitives, affectives et relationnelles de l'enseignement et de l'action éducative. La construction de l'autorité, la prévention et la gestion des perturbations au sein de la classe. La communication dans la classe. L'heure de vie de classe.

Les différentes dimensions de l'hétérogénéité des publics scolaires et de leur prise en charge pédagogique. La prise en charge des difficultés scolaires des élèves. Mettre en place un PPRE. Utiliser le numérique au service des apprentissages des élèves.

Savoir évaluer les progrès des élèves, savoir remplir un bulletin scolaire.

Axe 2 : Faire vivre les valeurs de l'école

La violence scolaire. Les notions de bien être et climat scolaires, prévention et lutte contre le harcèlement et les discriminations. Règlement intérieur et sanctions. L'éducation aux médias et à l'information. Participer au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans les collèges et les lycées.

Axe 3 : Accompagner le parcours de l'élève

Le parcours éducatif des élèves : définir et appréhender les notions d'autorité, de sanctions éducatives et de discipline de l'école maternelle au lycée.

Accompagner le parcours des élèves au collège et au lycée : participer à l'accompagnement éducatif, l'accompagnement pédagogique, l'accompagnement personnalisé, le tutorat, le soutien méthodologique et l'aide aux devoirs.

Axe 4 : Agir au sein de la communauté éducative

Partenariat et coéducation avec les familles. Accueillir tous les parents, savoir communiquer et mener un entretien avec des parents.

Etre acteur dans les différentes instances d'un EPLE (conseil pédagogique, conseil de classe, CA..).

MODALITES D'EVALUATION : **Dossier** présentant la conception d'un projet interdisciplinaire et/ou en partenariat au sein d'un EPLE ou d'une institution éducative.

UE4 - Contexte d'exercice du métier

Master MEEF mentions second degré et encadrement éducatif

Semestre 4 : S'engager dans un métier qui requiert la coopération de tous au service de la continuité des apprentissages et de la réussite des élèves

MODALITES D'ORGANISATION : Module *en groupes inter-parcours second degré et encadrement éducatif (24H)* et module *en groupes inter-degrés (mentions premier, second degrés et encadrement éducatif)* en bassin de formation en Co-construction avec les chefs d'établissement et les IEN (12H).

MODALITES DE TRAVAIL

L'ensemble des compétences communes du référentiel professionnel est travaillé de manière progressive au travers :

- de la comparaison des spécificités des disciplines enseignées et des métiers afin d'identifier les points de convergence et les complémentarités
- des moments d'élaboration collective de projets professionnels interdisciplinaires ou en partenariat
- des apports de contenus scientifiques de référence
- des mises en situation de communication à visée professionnelle
- des échanges-rencontres avec des professionnels.

COMPETENCES prioritairement travaillées au semestre 4 (en gras celles qui seront aussi travaillées en module inter-degrés) :

4. Prendre en compte la diversité des élèves

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

10. Coopérer au sein d'une équipe

- 12. Coopérer avec les parents d'élèves
- 13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Axes de travail :

Axe 1 : Enseigner et apprendre dans différents contextes

Mettre en œuvre le socle commun de connaissances et de compétences.

Travailler en projet, travailler en petits groupes et en projets interdisciplinaires au collège et au lycée (EPI, TPE).

Les éducations à (la citoyenneté, au développement durable...).

L'école inclusive : la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Mettre en place un plan d'accompagnement personnalisé, un projet personnalisé de scolarisation.

Enseigner et apprendre en REP. Mettre en œuvre le référentiel de l'éducation prioritaire.

Les métiers de l'éducation aujourd'hui : diversification, élargissement et complexification des tâches. Les épreuves du métier : travail prescrit/travail réel, routines, tensions et dilemmes.

Axe 2 : Faire vivre les valeurs de l'école

Faire de l'élève un citoyen de son établissement : favoriser l'engagement et la participation des élèves aux instances des collèges et des lycées (le conseil de vie collégienne, le CVL, la maison des lycéens...). Promouvoir l'égalité filles/garçons au quotidien : la place du genre dans les pratiques pédagogiques et professionnelles des personnels de l'éducation, les enjeux et dimensions d'une éducation à l'égalité entre les sexes.

Axe 3 : Accompagner le parcours de l'élève

La continuité des apprentissages et ses outils : la liaison inter-degrés, les nouveaux cycles, le conseil école-collège, le conseil pédagogique.

Construire et accompagner le parcours de formation de l'élève. Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Etre professeur principal.

L'orientation du collège au lycée. Le parcours avenir.

Axe 4 : Agir au sein de la communauté éducative

Les processus de décrochage scolaire et leur prévention.

Travailler en partenariat.

MODALITES D'EVALUATION : *Epreuve orale* prenant appui sur un dossier présentant la réalisation d'un projet interdisciplinaire et/ou en partenariat au sein d'un EPLE ou d'une institution éducative.

Tableau synoptique de l'UE4 mentions second degré et encadrement éducatif

	S1 Entrer dans le métier en en comprenant les fondements et les valeurs	S2 Entrer dans le métier en s'appropriant son enjeu principal : favoriser la réussite de tous	S3 S'engager dans un métier dont la mission première est d'instruire et d'éduquer	S4 S'engager dans un métier dont la finalité est la coopération de tous au service de la continuité des apprentissages et de la réussite des élèves
Enseigner et apprendre dans différents contextes	Métier d'élève/métier d'enseignant : Les grandes théories du développement et des apprentissages (mémoire et méta cognition). Les théories motivationnelles. Les différents courants pédagogiques et les approches didactiques.	Spécificité des savoirs scolaires et des modes d'appropriation de ces savoirs à l'école. Les inégalités d'apprentissage. La diversité des rapports au langage, au savoir et à l'école. La notion de malentendu socio cognitif. Pratiques et dispositif pédagogiques favorisant la réussite de tous (pédagogie explicite). Le socle commun : travailler par compétences. Place et rôle du numérique.	Les dimensions cognitives, affectives et relationnelles de l'enseignement et de l'action éducative. La construction de l'autorité, la prévention et la gestion des perturbations au sein de la classe. La communication dans la classe. L'heure de vie de classe. Les différentes dimensions de l'hétérogénéité des publics scolaires et de leur prise en charge pédagogique. La prise en charge des difficultés scolaires des élèves. Mettre en place un PPRE. Utiliser le numérique au service des apprentissages des élèves. Savoir évaluer les progrès des élèves, savoir remplir un bulletin scolaire.	Mettre en œuvre le socle commun de connaissances et de compétences. Travailler en petits groupes et en projets interdisciplinaires au collège et au lycée (EPI, TPE) . Les éducations à. L'école inclusive : la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Mettre en place un plan d'accompagnement personnalisé, un projet personnalisé de scolarisation. Enseigner et apprendre en REP. Mettre en œuvre le référentiel de l'éducation prioritaire. Les métiers de l'éducation : diversification, élargissement et complexification des tâches. Les épreuves du métier : travail prescrit/réel, routines, tensions et dilemmes.
Faire vivre les valeurs de l'école	Finalités et valeurs de l'éducation : L'éducation aux valeurs de la République dont la laïcité. Finalités et valeurs dans la classe et dans l'établissement. La lutte contre les discriminations. Droits et obligations des personnels de l'Éducation nationale.	Mettre en œuvre les valeurs de l'école au quotidien	La violence scolaire. Les notions de bien être et de climats scolaires, prévention et lutte contre le harcèlement et les discriminations. Règlement intérieur et sanctions. L'éducation aux médias et à l'information. Participer au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.	Faire de l'élève un citoyen de son établissement : favoriser l'engagement et la participation des élèves aux instances des collèges et des lycées (le conseil de vie collégienne, le CVL, la maison des lycéens..). Promouvoir l'égalité filles/garçons au quotidien. La place du genre dans les pratiques pédagogiques et professionnelles des personnels de l'éducation.
Accompagner le parcours de l'élève	Les concepts fondamentaux de la psychologie de l'adolescent et du jeune adulte. La culture adolescente et les risques liés à l'adolescence.	La notion de parcours. Pratiques, dispositifs pédagogiques et modes d'évaluation favorisant la réussite de tous (les différents types d'évaluation, la place de l'erreur...). Evaluer par compétences. Le bulletin scolaire.	Le parcours éducatif des élèves : définir et appréhender les notions d'autorité, de sanctions éducatives et de discipline de l'école maternelle au lycée. Accompagner le parcours des élèves au collège et au lycée : l'accompagnement éducatif, l'accompagnement pédagogique, l'accompagnement personnalisé, le tutorat, le soutien	La continuité des apprentissages et ses outils : la liaison inter-degrés, les nouveaux cycles, le conseil école-collège, le conseil pédagogique. Construire et accompagner le parcours de formation de l'élève. Le PEAC . Etre professeur principal. L'orientation du collège au lycée. Le parcours

			méthodologique et l'aide aux devoirs.	avenir.
Agir au sein de la communauté éducative	Histoire, organisation, fonctionnement et évolutions de l'institution scolaire. Connaissance et fonctionnement d'un EPLE : les différentes instances, le projet d'établissement. Les acteurs de la communauté éducative.	Les politiques éducatives. Les éclairages des comparaisons internationales. Connaissance et évolutions de la politique de l'éducation prioritaire. Les enjeux de la relation école/familles et notamment de celles en situation de pauvreté. Les espaces d'autonomie dans les EPLE, enjeux et modalités du travail en équipe.	Partenariat et coéducation avec les familles. Accueillir tous les parents, communiquer et mener un entretien avec les parents. Etre acteur dans les différentes instances d'un EPLE (conseil pédagogique, conseil de classe, CA...).	Les processus de décrochage scolaire et leur prévention. Travailler en partenariat..